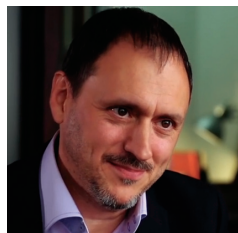




Le notaire « techno ».



Yvon Boily est un notaire « techno ». Pour lui, la création d'une plateforme permettant le transfert électronique de fonds arrive donc à point nommé. Créée par TELUS et la Chambre des notaires du Québec, en collaboration avec Banque Nationale et Desjardins, la solution Assyst Paiement améliore grandement la pratique du notariat, explique M^e Boily. Mais surtout, elle offre une meilleure protection à la fois aux clients, aux notaires et aux institutions financières, affirme-t-il.

Fini les chèques et les traites bancaires

« Juste se conformer aux règles de pratique et aux délais de compensation bancaire, c'était un vrai casse-tête. Il fallait quasiment tenir un agenda juste pour les échéanciers. C'était une course folle contre la montre. Avec Assyst Paiement, tout ça est terminé. Fini les chèques et les traites bancaires. L'irrévocabilité du dépôt est à mon avis l'un des points forts de la plateforme », se félicite M^e Boily, associé de l'étude Notaires Montréal SENCRL.

Assyst Paiement est accessible aux notaires et à leurs clients depuis novembre 2013.

« C'était une course folle contre la montre. Avec Assyst Paiement, tout ça est terminé. »

M^e Boily peut d'ailleurs se targuer d'avoir participé, à sa façon, au succès d'Assyst Paiement. En effet, celui qui n'utilise pratiquement plus de papier dans sa pratique a fait partie, avec 50 autres notaires du Québec, d'une équipe de cobayes qui ont testé la plateforme durant quelques mois.

« Je peux comprendre que nous n'étions pas encore rendus là à cause de la valeur des montants impliqués, dit-il. Il fallait que ce soit sécurisé. Et au-delà du transfert de fonds, il fallait que ça respecte les pratiques. »

Les bénéfiques du bureau entièrement informatisé

Le notaire de 49 ans, qui compte 25 années d'expérience, espérait depuis longtemps l'arrivée d'un outil permettant le transfert électronique de fonds. Il s'y préparait depuis le 2 janvier 1995, pour être plus exact. Lors de cette date fatidique, son étude a été rasée par les flammes. Les actes entreposés dans sa voûte ont certes survécu au brasier. Mais tous les autres documents (notamment ses correspondances, ses démarches et ses suivis) se sont volatilisés.

« J'avais des copies de sauvegarde de mon ordinateur. Ça m'a sauvé pour redémarrer mon étude. Mais à partir de ce moment, je me suis dit que je ne serais plus jamais esclave d'une feuille de papier. Je me suis donc fait un devoir d'être à l'avant-garde », explique-t-il.

Adeptes des nouvelles technologies, Yvon Boily siège au comité des utilisateurs de la plateforme Assyst Immobilier de TELUS depuis 2002. Il est également membre du Comité de veille technologique de la Chambre des notaires du Québec, de même que, depuis mai 2013, du conseil d'administration de Solution Notarius Inc.

« [...] je me suis dit que je ne serais plus jamais esclave d'une feuille de papier. Je me suis donc fait un devoir d'être à l'avant-garde. »

Pour lui, la numérisation des actes et l'informatisation de tout ce qui touche de près ou de loin le notariat est plus que jamais une nécessité. « L'événement de Lac-Mégantic (où deux études de notaires ont été rayées de la carte; NDLR) nous l'a encore rappelé. Cela devrait être le point tournant pour nous dire qu'il ne faut plus miser exclusivement sur le papier », soutient M^e Boily.

